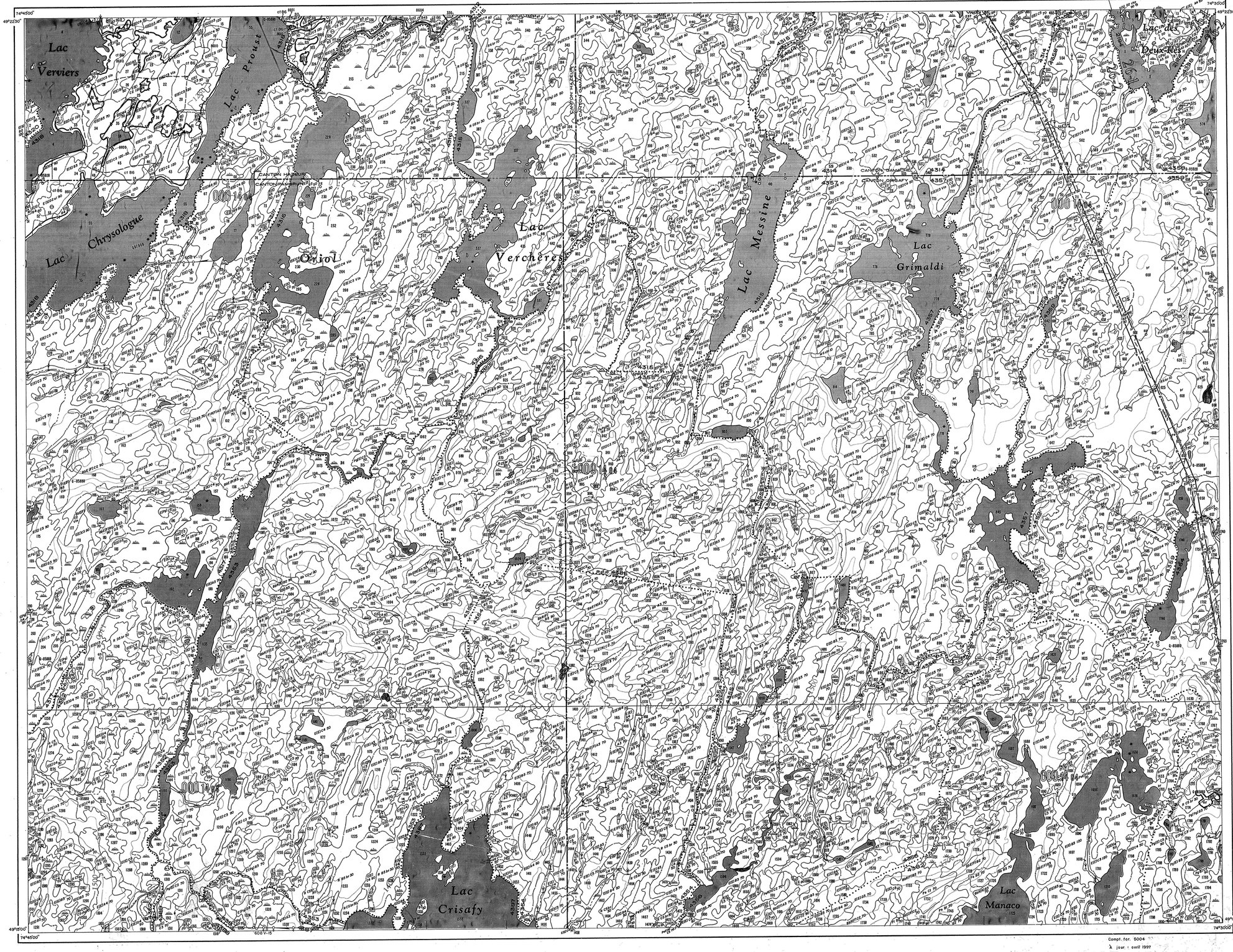

Compt. for. 5004
à jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ne possède aucun caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... cpr
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe par bandes ..... cpb
Coupe progressive d'ensemencement ..... cpe
Coupe à diamètre limite ..... cdl
Coupe de jardinage avec marteau et dégagement des tiges d'avenir ..... cjd
Coupe de jardinage ..... cjd
Bridage partiel (dégagement ou élagage) ..... brp
Plantation à racines nues ..... pln
Plantation en récipients ..... pcr
Plantation en mottes ..... pmo
Ensemencement ..... ens
Enlèvement commercial ..... enc
Récolte dans les tiges basses (accès de rêves) ..... enl

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — B sapin et/ou épinette blanche
— — B sapin blanc et/ou épinette rouge
— — B sapin blanc et/ou pin rouge
— — B pin rouge
— — B pin gris
— — B thuya (cèdre)
— — B mélèze
— — B pruche
(plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — B thuya (cèdre)
— — B mélèze
— — B pruche
— — B épinette noire et/ou pin rouge
— — B pin blanc et/ou pin rouge
— — B pin gris
— — B sapin et/ou épinette
(plantation d'épinette blanche)
(plantation d'épinette de Norvège)
(plantation d'épinette noire)
(plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou l'épin blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — B thuya (cèdre)
— — B épinette noire et/ou épinette rouge
— — B pin blanc et/ou pin rouge
— — B pin gris
— — B mélèze
— — B pruche
(plantation de sapin baumier)
Pruche à pin blanc
— — avec pin rouge
— — B thuya (le pin occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — B mélèze
— — B épinette noire et/ou épinette rouge
— — B pin gris
(plantation)
Pruche à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — B thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Pruche à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — B thuya (cèdre)
— — B épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pruche
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
(plantation)
Pruche à sapin
— — (le sapin occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — B thuya (cèdre)
— — B épinette noire et/ou épinette rouge
— — B mélèze
— — B pin blanc et/ou pin rouge
— — B pin gris
(plantation)
Pruche
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — B thuya (cèdre)
— — B épinette noire et/ou épinette rouge
— — B mélèze
— — B pin blanc et/ou pin rouge
— — B pin gris
— — B sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — B thuya (cèdre)
— — B épinette noire et/ou épinette rouge
— — B pin blanc et/ou pin rouge
— — B pin gris
— — B sapin et/ou épinette blanche
(plantation de mélèze européen)
(plantation de mélèze japonais)
(plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec gris	F1 (G)	F1 (G)
— — avec pin blanc	F1 (P)	F1 (P)
— — avec pin rouge	F1 (P)	F1 (P)
— — avec résineux	F1 (R)	F1 (R)
— — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— — — avec épinettes noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— — — avec pin blanc	BB (P)	BB (P)
— — — avec pin rouge	BB (P)	BB (P)
— — — avec résineux	BB (R)	BB (R)
Bouleau à bouleau jaune avec résineux	F2 (R)	F2 (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 (P)	F1 (P)
— — avec pin rouge	F1 (P)	F1 (P)
Peuplement avec sapin	Pe S	Pe S
— avec pin gris	Pe (G)	Pe (G)
— avec pin blanc	Pe (P)	Pe (P)
— avec pin rouge	Pe (P)	Pe (P)
— avec bouleau blanc ou rouge	Pe (B)	Pe (B)
— avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Épinette rouge mélangée	Er (R)	Er (R)
Épinette noire mélangée	Ep (E)	Ep (E)
Mélange de feuillus tolérants	M F1	M F1
— — sur station humide	M F1 (h)	M F1 (h)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
Peupleraie
Épinette rouge
Épinettes
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'épinette à aucune
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de pin gris
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autoroute

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle dans bouleau blanc
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche inventoriées: ⊖ 16,50 % ⊗ 5 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE			FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES		
10 (ans)	0-20	1	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	21-40	2	80-30	30-80
50	41-60	3	90-30	30-90
70	61-80	4	100-30	30-100
90	81-100	5	120-30	30-120
120	101 et plus	6	120-70	70-120

FORÊT HÉTÉRIENNE

Jeune inégienne: Peuplé à dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm; Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 50 cm
Vieilleux inégienne: Peuplé à dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre plus de 30 cm; Autres peuplements, majorité des tiges en plus de 50 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1 (25%)	2 (50%)	3 (70%)	4 (80%)	5 (90%)	6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Nulle	0 à 30 %	aucun
Légère	31 à 60 %	⁝
Forte	61 à 90 %	⁝
Abrupte	91 % et plus	⁝

Superficie entourée de pentes ≥ 30 %
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : AL MES, MICHEL, DOSSIER ET ASS.
SIGNATURE : Claude Glass
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1 E 2 C 3 Q 50 m G — défoliation, classe de pente, classe d'âge, perturbation, classe de hauteur, classe de densité, origine, groupement d'essences, type de couvert
R C0 c4 d0 01 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, origine, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

Carte forestière : Photographie aérienne : 1985 ; Année de publication : 1986 ; Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/8/84, 1/9/85
Déclinaison magnétique : 17 ° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 26-1*
Unité d'aménagement: 2*
Unité de sondage:
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 14
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 403
Bassin primaire: 07
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 98400
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 2194 *
Région écologique: 12b
Municipalité régionale de comté:

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-6-11	32-6-10	32-6-9
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
32-6-6	32-6-7	32-6-8
N.E. N.O. S.E. S.O.	N.E. N.O. S.E. S.O.	N.E. N.O. S.E. S.O.
32-6-3	32-6-2	32-6-1

32 G/7 S.E.